

## Une attaque sans précédent contre la liberté de la presse

Mardi 22 novembre 2022

Nous, sociétés de journalistes, associations de défense du droit à l'information, organisations et collectifs de journalistes, médias, dénonçons avec force la décision du tribunal judiciaire de Paris de faire injonction à Mediapart de ne pas publier de nouvelles révélations sur les pratiques politiques du maire de Saint-Étienne, après celles du chantage à la sextape. Cette censure préalable, décidée sans débat contradictoire, est une grave et flagrante attaque contre la liberté de la presse.

Comment une telle décision a-t-elle pu être rendue, en dehors de toute contradiction, alors qu'il existe pourtant des procédures d'urgence, qui auraient permis à Mediapart de se défendre ?

Depuis la loi du 29 juillet 1881 qui a instauré en France le droit d'information et la liberté d'expression, jamais une telle procédure, à notre connaissance, n'avait été utilisée pour censurer préalablement un média.

Dans un contexte où un industriel a récemment détourné le droit de la presse pour poursuivre un média devant les tribunaux de commerce, où des hommes d'affaires multiplient les procédures bâillons et où de nombreux journalistes se voient refuser l'accès à des données d'intérêt public au nom du "secret des affaires", cet acte liberticide nous inquiète profondément quant à la situation de la liberté de la presse en France.

Nous sommes solidaires de nos consœurs et confrères de Mediapart et nous nous tenons à leurs côtés.

## Premières Sociétés de Journalistes signataires :

SDJ de Premières Lignes

SDJ d'Arrêt sur Images

SJPL de Libération

SDJ de l'Humanité

SDR de La Vie

SDJ de BFMTV

SDJ de M6

SDJ de France 2

SDJ de FranceInfo.fr

SDJ de Paris Match

SDJ de Télérama

SDJ de Public Sénat

SDJ de Marianne

SDJ de Courrier international

SDJ des Échos

SDJ de Midi Libre

SDJ de France 24

SDJ de La Tribune

SDR de l'Obs

SDJ du Figaro

SDJ de France 3 Rédaction Nationale

SDJ de L'Usine Nouvelle

SCJ de Sud Ouest

SDJ NRJ Group

SDJ de RTL

SDR du Monde

SDJ de RFI

SDJ de l'AFP

SDJ de l'Express

SDJ du Parisien / Aujourd'hui-en-France

SDJ du JDD

SDJ de Radio France

SDJ de LCI

SDJ de RMC

SDJ de M6

SDJ de Challenges

SDJ de TF1

Premières associations, collectifs et organisations signataires :

Informer N'est Pas un Délit Reporters Sans Frontières Fédération Internationale des Journalistes Association de la Presse Judiciaire **Profession Pigiste** 

SNJ

**SNJ-CGT** 

**CFDT Journalistes** 

F3C CFDT

SGJ-FO

We Report

Splann!

Forbidden Stories

Collectif Extra Muros

Association des journalistes économiques et financiers

SCAM

Association des Journalistes de l'Information Sociale

**Prix Albert Londres** 

Maison des Lanceurs d'Alerte

Fonds pour la presse libre

Premiers médias signataires

Reflets.Info

La Tribune

Médiacités

**Politis** 

Les Jours

Regards

**Blast** 

Collectif Informer n'est pas un délit